



**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES**

A) Généralités

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du service public local de transport de personnes, à savoir, les transports suivants :

- La desserte du collège « Les Hauts du Saffimbec », du périscolaire et des activités estivales du centre de loisirs des 2 rivières, sous la forme d'une prestation de service confiée à VTNI par la commune, dans le cadre d'un marché public ;
- La desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une exploitation en régie de la desserte, effectuée pour les pavillais résidant dans les hameaux ;
- La desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une prestation de service assurée par le Département, qui est ensuite facturée à la commune.

B) Les dépenses d'exploitation réalisées

En 2023, les principales dépenses d'exploitation réalisées se sont élevées à **149 372.16 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	CA 2023
11 – Charges à caractère général	207 050.00 €	139 663.63 €
12 – Charges de personnel	10 000.00 €	9 708.53 €
014 – Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
65 – Autres charges de gestion	12.00 €	0.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	111.78 €	0.00 €
A = <u>Total dépenses réelles</u>	<u>217 173.78 €</u>	<u>149 372.16 €</u>

0.23 – Virement en investissement	0.00 €	0.00 €
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	0.00 €	0.00 €
B = <u>Total dépenses d'ordre</u>	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
C = <u>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</u>	<u>217 173.78 €</u>	<u>149 372.16 €</u>

C) Les recettes d'exploitation réalisées

En 2023, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées **64 726.85 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	CA 2023
70 – Ventes de prestations	20 550.00 €	19 726.85 €
74 – Subventions d'exploitation	45 000.00 €	45 000.00 €
A = <u>Total recettes réelles</u>	<u>65 550.00 €</u>	<u>64 726.85 €</u>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
B = <u>Total recettes d'ordre</u>	<u>0.00 €</u>	<u>0.00 €</u>
C = <u>Total des recettes d'exploitation de l'exercice (A+B)</u>	<u>65 550.00 €</u>	<u>64 726.85 €</u>
Reprise excédent N-1	151 623.78 €	151 623.78 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	<u>217 173.78 €</u>	<u>216 350.63 €</u>

La principale recette est assurée par la subvention versée par le budget communal, pour un montant de **45 000.00€**.

D) Le résultat de l'exercice budgétaire 2023

Le résultat de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un excédent disponible de **66 978.47 €**, ainsi obtenu :

Résultat de la section d'exploitation 2023(déficit)	84 645.31 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2022	151 623.78 €
Résultat de clôture de la section d'exploitation 2023 (excédent disponible)	66 978.47 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 08 avril 2024.

Le Maire

François TIERCE